Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
Section locale de Montréal

NOUVELLE INSTALLATION POINTE-AUX-TREMBLES

Changements à venir à :

L'INSTALLATION AHUNTSIC

L'employeur nous a annoncé la création d'une nouvelle installation dans l'Est de la Ville et celle-ci deviendra la nouvelle installation de Pointe-aux-Trembles. En lien avec ce gros changement, l'employeur modifiera la structure de plusieurs installations dans l'Est de la Ville.

Nous ne sommes pas en mesure de savoir le nombre final d'affectations qui seront transférées puisque tout dépendra du résultat des différentes réorganisations en cours.

VOICI L'INFORMATION GÉNÉRALE DES CHANGEMENTS OPÉRÉS PAR POSTES CANADA :

- L'installation comprend actuellement les RTA suivants : **H3M, H3L et H2C.**
- L'employeur transférera, au terme de la réorganisation, le RTA **H2C** à l'installation postale St-Michel.
- L'installation sera entièrement motorisée et séquencée.

VOICI L'INFORMATION SUR LA MISE AU CHOIX :

- Un certain nombre de titulaires d'**affectations permanentes** d'Ahuntsic devront transférer vers St-Michel.
- Seuls les titulaires d'une **affectation permanente** de l'installation d'Ahuntsic pourront signer une affectation à Ahuntsic.

Qu'est-ce qu'une affectation permanente?
Il faut détenir une affectation dans l'installation Ahuntsic avant le 15 novembre 2021.

Si vous ne détenez pas une affectation permanente :

- Vous ne ferez pas partie de la signature générale des affectations. Suivant le présent exercice, vous resterez en affectation temporaire et vous demeurerez soumis au processus régulier de concours pour postuler sur une affectation sans avoir de priorité particulière.

Si vous détenez une affectation permanente :

- Vous aurez le choix de rester à l'installation d'Ahuntsic ou de transférer à l'installation de St-Michel, mais nous ne connaissons pas le nombre d'affectations disponibles. Celui-ci dépendra des résultats des réorganisations.
- Si vous transférez à l'installation de St-Michel, vous pourrez choisir parmi les affectations disponibles en fonction de votre ancienneté. Les listes d'ancienneté des installations d'Ahuntsic et de St-Michel seront combinées.

Si vous êtes commis :

- Puisque les transferts dépendent du nombre d'affectations des facteurs et factrices déplacé(e)s, il nous est actuellement impossible de connaître le nombre d'affectations des commis qui seront transférés. Nous vous informerons dès que nous aurons un portrait global.

Pour faciliter votre choix d'affectation, l'employeur s'est engagé à vous offrir les outils nécessaires ainsi que différentes ressources pour vous aider.

D'autres communications suivront.

Alain Robitaille
Président, STTP-Section locale de Montréal
AR/go sepb-574

Montréal, le 25 janvier 2022 / 243